Livraison alimentaire en deux roues
Socle de prévention

Fiches-mémo pour mieux prévenir le risque routier pendant les phases de livraison

Nous vous proposons un ensemble de mesures de prévention pour vous aider à prévenir le risque routier pendant les phases de livraison.

Préambule

En France, près de 210 000 salariés travaillent dans le secteur de la restauration rapide (code NAF 5610 C), employés par près de 53 000 entreprises.

Parmi celles-ci, une partie effectue, en propre, les livraisons vers leurs clients, exposant ainsi leurs salariés au risque routier.

La profession de la restauration rapide fait partie depuis plusieurs années des 5 secteurs d'activité ayant à déplorer le plus d'accidents en mission professionnelle sur la route en France.

Chaque année, on dénombre plus de 1500 accidents en mission de plus de 3 jours, représentant environ 85 800 journées perdues, dont plus de 3% généreront une incapacité permanente.

Par ailleurs, l'activité de livraison est en expansion dans le secteur de la restauration traditionnelle, qui a dû se réorganiser suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 et le nombre de livreurs indépendants exerçant notamment par l'intermédiaire de plates-formes de livraison est en forte croissance.

Objectif de cette publication

Elle préconise un ensemble de mesures de prévention du risque routier en mission, constituant un socle minimum de prévention répondant aux causes majeures d'accidents de la route lors de l'activité de livraison alimentaire.

Champ d'application

Le présent texte est applicable à tous les établissements exerçant une activité de livraison en 2 roues. Il est transposable aux livreurs exerçant cette activité pour leur propre compte, en ce qui concerne les mesures de prévention préconisées.

Consultez les fiches-mémo

FICHE-Mémo 1 / Principes et mesures de prévention

Pour prévenir les risques d'accidents lors des livraisons

FICHE-Mémo 2 / Equipements de sécurité et entretien des 2 roues

Equiper et entretenir les véhicules pour prévenir les risques d'accidents

FICHE-Mémo 3 / Equipements de Protection Individuelle

Doter les salariés en 2 roues d'EPI adaptés pour réduire la gravité des accidents

FICHE-Mémo 4 / Habilitation à la conduite des 2 roues

Vérifier la capacité à conduire en sécurité pour prévenir les risques d'accidents

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône
Sécurité routière Vivre, ensemble
L'Assurance Maladie Risques professionnels
Votre interlocuteur en région Carsat Retraite & Santé au travail Sud-Est
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Liberté Égalité Fraternité
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)
snarr Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide